



## UNION NATIONALE des PARACHUTISTES

76 rue Marc Sangnier 94700 MAISONS ALFORT

Tél. 01 40 56 06 67

[administration@union-nat-parachutistes.org](mailto:administration@union-nat-parachutistes.org)

Cadre réservé au Siège

Carte n°

Section

## BULLETIN D'ADHESION

à remplir en capitales d'imprimerie

Parrain:

N° adhérent :

**NOM :**

**Prénom :**

Adresse :

Code postal :

Ville :

Tél. fixe :

Téléphone portable :

E-mail:

Date de naissance :

N° de Brevet :

Année:

N° de Carte du Combattant:

Dernière unité para :

Grade:

Décorations :

PHOTO OBLIGATOIRE RECENTE (identité)

**Vous adresse sa demande d'adhésion et sa cotisation en tant que membre :**

Titulaire (Breveté) : **33 €**     Associé : **33 €**     Ami : **33 €**

*Je soussigné, certifie sincères et véritables les renseignements ci-dessus*

A:

Signature:

Le :

Ces informations sont uniquement destinées à la gestion des adhérents. Chacun est libre d'accéder aux informations le concernant. Loi 78-17 du 6 janvier 1978 art 27

### Partie à conserver par l'adhérent

Bulletin d'adhésion à envoyer accompagné du règlement à l'ordre de UNP- AIN et d'une photo d'identité (non collée), au Président de la section 010 AIN: **Gilles MARAND 2 rue de la chartreuse 01800 MEXIMIEUX** (06.14.79.57.10 [unp-ain-bugey@sfr.fr](mailto:unp-ain-bugey@sfr.fr))

**Membres Titulaires:** Titulaires d'un brevet parachutiste militaire français, du brevet de préparation militaire para français ou d'un brevet d'initiation au parachutisme militaire français.

**Membres associés:** Veuves, Veufs, descendants et ascendants de parachutistes morts pour la France ou au service de la France, veuves et veufs de membres de l'UNP

**Membres amis:** personnes physiques amies des parachutistes

L'adhésion à l'UNP implique l'acceptation sans réserves des Statuts nationaux, du règlement intérieur et de la charte de bonne conduite (disponibles sur [union-nat-parachutistes.org](http://union-nat-parachutistes.org)). Tout membre de l'UNP à jour de cotisation reçoit également la revue trimestrielle *Debout Les Paras*. Pour les demandes d'adhésion comme membre breveté, le Bureau de la section se réserve la possibilité de demander une copie d'obtention du brevet avant de valider l'adhésion.

L'UNP est une association reconnue d'utilité publique, habilitée à recevoir des dons de la part de membres ou personnes physiques. Pour chaque don ou cotisation annuelle, sur demande, est délivré un reçu Cerfa de don permettant une déduction de 66% du montant sur les impôts sur le revenu.

Site internet de la section: [unp-ain-bugey](http://unp-ain-bugey)

